



## Dans un contexte de maintien des prix de parts de l'ensemble de ses SCPI, PAREF Gestion annonce le renouvellement de sa gamme

PAREF Gestion annonce que les prix de parts de l'ensemble de ses SCPI restent inchangés à l'issue des expertises réalisées en juin 2024, conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers. Ces expertises, effectuées par des experts indépendants sur l'ensemble des patrimoines sous gestion, confirment une nouvelle fois la robustesse des stratégies d'investissement de PAREF Gestion en France et en Europe.

### Renouvellement des SCPI : une étape stratégique majeure pour PAREF Gestion

Après la fusion-absorption de Novapierre Allemagne 2 par Novapierre Allemagne en juin 2024, des adaptations stratégiques ont été proposées par la société de gestion puis adoptées par une large majorité des associés lors des assemblées générales de juin et juillet 2024. Étapes cruciales dans l'évolution de 3 fonds de PAREF Gestion, elles répondent à la volonté de concilier adaptabilité au nouveau cycle immobilier et agilité dans les stratégies de développement de ces SCPI.

- **PAREF Prima**, issue de la fusion-absorption de Novapierre Allemagne 2 par Novapierre Allemagne. PAREF Prima continue à se positionner sur le marché porteur et résilient des actifs commerciaux (à 70% essentiels au 30 juin 2024) en Allemagne et en Europe. PAREF Prima annonce une performance prévisionnelle cible non garantie de minimum 5%<sup>1</sup> en 2024.
- **PAREF Hexa** succède à Interpierre France. Dans la poursuite de ses parti-pris originels de focus sur le marché français basé sur la croissance économique et industrielle des territoires, PAREF Hexa vise désormais une cible élargie d'actifs avec une

1- La projection du taux de distribution cible n'est pas garantie. Il s'agit d'une projection calculée par PAREF Gestion en mai 2024 et susceptible d'évoluer à la baisse comme à la hausse, en fonction de circonstances ou de situations particulières rencontrées par la SCPI. Les associés de la SCPI sont exposés à un risque de perte en capital sur la totalité du montant de leurs apports.

approche plus opportuniste. La SCPI annonce une performance prévisionnelle cible non garantie comprise entre 5,80% et 6,10%<sup>2</sup> en 2024.

- **PAREF Evo** succède à Interpierre Europe Centrale.

Depuis son lancement en 2021, Interpierre Europe Centrale a su bâtir un portefeuille de qualité, composé d'actifs prime avec des locataires de renommée internationale. Forte de cette base solide, combinée à une capitalisation encore modeste (42 M€ au 30 juin 2024), PAREF Evo se positionne comme une jeune SCPI paneuropéenne à fort potentiel, avec une stratégie d'acquisition plus opportuniste. PAREF Evo annonce une performance prévisionnelle cible non garantie entre 5,70% et 6,00%<sup>2</sup> en 2024.

### Chiffre clés de PAREF Gestion (au 30 juin 2024) :

PAREF Gestion offre une gamme complète de fonds immobilier à destination de tous les épargnants.

- Encours sous gestion : 2 Mds € ;
- Nombre de SCPI sous gestion : 5 ;
- Nombre d'associés : + 24 000 ;
- Nombre de baux : 1 900 ;
- + de 30 ans d'expérience.



*« Fruit d'un travail de transformation initié par l'ensemble de nos équipes depuis plus de 3 ans, le renouveau de la gamme de SCPI permet à PAREF Gestion de proposer une offre immobilière cohérente, en adéquation avec le nouveau paradigme immobilier et dans le respect de la relation de confiance sur le long-terme avec ses associés ».*

**Anne Schwartz**, Directrice Générale de PAREF Gestion.

Les SCPI PAREF Prima (visa AMF SCPI n°24-12 du 23 juillet 2024), PAREF Hexa (visa AMF SCPI n°05-34 du 7 octobre 2005) et PAREF Evo (visa AMF SCPI n°20-10 du 2 juin 2020), sont gérées par PAREF Gestion, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP-08000011 en date du 19-02-2008. Agrément AIFM du 16-07-2014 au titre de la directive 2011/61/UE).

Retrouvez l'ensemble de la documentation sur le site [www.paref-gestion.com](http://www.paref-gestion.com)

---

2- La projection du taux de distribution cible n'est pas garantie. Il s'agit d'une projection calculée par PAREF Gestion en mai 2024 et susceptible d'évoluer à la baisse comme à la hausse, en fonction de circonstances ou de situations particulières rencontrées par la SCPI. Les associés de la SCPI sont exposés à un risque de perte en capital sur la totalité du montant de leurs apports.

## **A propos du Groupe PAREF :**

PAREF est un acteur européen de référence dans la gestion immobilière, actif depuis plus de 30 ans ayant pour objectif de devenir un des leaders de la place en gestion immobilière en s'appuyant sur un savoir-faire reconnu.

Aujourd'hui, le Groupe opère en France, en Allemagne, en Italie et en Suisse et intervient sur toute la chaîne de valeur des métiers de l'investissement immobilier : investissement, gestion de fonds, gestion de projets de rénovation et de développement, gestion d'actifs, gestion locative. Cette couverture à 360° lui permet de proposer des services intégrés et sur-mesure aux investisseurs institutionnels et particuliers.

Engagé, le Groupe a pour ambition de contribuer à créer davantage de valeur et de croissance durable et a inscrit les enjeux RSE au cœur de sa stratégie.

Au 30 juin 2024, le Groupe PAREF gère plus de 3 milliards d'euros d'actifs.

PAREF est une société foncière SIIC, cotée sur le compartiment C de Euronext Paris - FR0010263202 – PAR.

Plus d'informations sur le site [www.paref.com](http://www.paref.com)

## **Contact Presse :**

### **Shan**

Sarah Bitane

Mob. +33 (0)6 28 03 68 32

[sarah.bitane@shan.fr](mailto:sarah.bitane@shan.fr)

**Avertissement :** Ce document est exclusivement destiné aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Il n'est fourni qu'à des fins d'information et ne constitue pas une recommandation d'investissement ni un conseil personnalisé.

*Tout investissement en parts de SCPI comporte des risques notamment de perte en capital, de liquidité, de marché immobilier et le risque lié à l'endettement de la SCPI. La rentabilité n'est pas garantie. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La durée de placement recommandée est de 10 ans minimum. L'ensemble des risques et des frais est décrit dans le Document d'Informations Clés et la Note d'Information de la SCPI dont tout investisseur doit prendre connaissance préalablement à son investissement en complément des statuts, des derniers bulletins d'information et rapports annuels de la SCPI qui sont disponibles sur le site [www.paref-gestion.com](http://www.paref-gestion.com).*